

**Présents** : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, Isabelle MINOTTI, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Patrick MODICA, Adeline OUGIER, Thérèse ROBERT, Florent VALLOT.

**Absents excusés** : Paulina REQUENA, Christophe SIMON, Jean SIMONDON.

Délégation des voix de Paulina REQUENA et Jean SIMONDON donnée à Florent VALLOT.

**Secrétaire de séance** : François LECHAILLER

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Après évocation des comptes de l'année terminée, les élus présents et représentés approuvent à l'unanimité les résultats 2010 :

|                       |                            |              |
|-----------------------|----------------------------|--------------|
| Budget principal      | Résultat de fonctionnement | 63 738.12 €  |
|                       | Résultat d'investissement  | 56 976.79 €  |
| Budget forêt          | Résultat de fonctionnement | 10 852.87 €  |
|                       | Résultat d'investissement  | 1 507.35 €   |
| Budget assainissement | Résultat de fonctionnement | 3 070.43 €   |
|                       | Résultat d'investissement  | - 3 735.02 € |
| Budget CCAS           | Résultat de fonctionnement | 119.67 €     |

### **COMPTES DE GESTION 2010 DU RECEVEUR**

Les comptes de gestion du receveur municipal étant conformes aux comptes administratifs de la Commune, ils sont approuvés à l'unanimité des élus présents et représentés.

### **TAXES D'HABITATION, DE FONCIER BATI ET NON BATI**

Le montant de la taxe d'habitation réparti entre le Département, la Région et la Commune dépend de ces trois acteurs.

La part revenant à la Commune, maintenue inchangée depuis 2007 sur décision des Conseils, se voit insuffisante pour permettre à terme l'équilibre du budget Communal.

Ce déséquilibre provient en partie du gel ou de la suppression des différentes dotations reversées par l'Etat à la Commune.

Le Conseil décide à 11 voix contre 3 des élus présents et représentés de la réévaluation de cette taxe.

| Taxes                        | Moyenne communes du Doubs en 2010 | Gennes : taux de 2010 | Gennes : taux de 2011 |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Taxe d'habitation            | 22.39 %                           | 11.69 %               | 12.04 %               |
| Taxe sur le foncier bâti     | 18.38 %                           | 14.35 %               | 14.78 %               |
| Taxe sur le foncier non bâti | 21.43 %                           | 24.27 %               | 25.00 %               |

Pour exemple, une taxe d'habitation payée 500 € en 2010 passera à 514.97 € en 2011.

## BUDGETS PRIMITIFS 2011

Approbation à l'unanimité des élus présents et représentés des budgets prévisionnels du CCAS, de la Forêt et de l'Assainissement.

Approbation à 11 voies contre 3 des élus présents et représentés du budget Communal.

| Budget         |                | Dépenses  | Recettes  |
|----------------|----------------|-----------|-----------|
| Commune        | Fonctionnement | 429 160 € | 615 812 € |
|                | Investissement | 509 679 € | 510 171 € |
| Forêt          | Fonctionnement | 60 832 €  | 61 083 €  |
|                | Investissement | 13 273 €  | 13 273 €  |
| Assainissement | Exploitation   | 25 879 €  | 27 775 €  |
|                | Investissement | 31 625 €  | 39 108 €  |
| CCAS           | Fonctionnement | 1 500 €   | 2 042 €   |

## BUDGET DES « PRES PRENEY »

Suite à la nouvelle réglementation mise en application en juillet 2010 concernant l'assujettissement à la TVA des opérations immobilières des communes, un budget est voté à l'unanimité des élus présents et représentés pour palier aux différentes dépenses engagées pour la création du lotissement des Prés Prenéy. La création d'un budget annexe permettra en effet de ne payer la TVA relative à la vente des terrains que sur la marge (montant de la vente – prix d'acquisition des parcelles – frais de bornage et de VRD) et non sur le prix de vente.

Des factures ayant déjà été payées pour les parcelles de la Crole, la création d'un budget annexe pour la commercialisation de ces terrains est impossible.

| Budget          |                | Dépenses  | Recettes  |
|-----------------|----------------|-----------|-----------|
| Les Prés Prenéy | Fonctionnement | 293 150 € | 293 150 € |
|                 | Investissement | 36 617 €  | 36 617 €  |

## DEMANDE D'IMMATRICULATION TVA POUR LA VENTE DES PARCELLES DE « LA CROLE »

La vente des parcelles de la Crole étant assujettie à la TVA (voir ci-dessus), le Conseil demande l'immatriculation du budget principal à la TVA ; sachant que seules les recettes issues de la commercialisation des parcelles feront l'objet d'un reversement de taxe.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil vote à l'unanimité des élus présents et représentés l'attribution des sommes suivantes :

- 880 € : Voyage scolaire à PARIS.
- 244.80 € : Foyer Socio-éducatif du collège de SAÔNE.
- 100 € : ADMR.
- 1000 € : Familles Rurales de GENNES (Budget de fonctionnement).
- 723 € : Familles Rurales de GENNES (Budget d'activités).
- 50 € : Jeunes Sapeurs-Pompiers du Plateau.
- 35 € : Sécurité Routière.

Soit un total de 3028,80 €.

Le Conseil vote à 13 voix et une abstention l'attribution des sommes suivantes :

- 50 € : Pupilles de l'Enseignement Public(PEP).
- 50 € : Secours Populaire Français.

## **LIGNE DE CREDIT**

Afin de maintenir une ligne de crédit pour faire face à des besoins occasionnels de trésorerie et aux vues du résultat de devis contradictoires obtenus de trois banques différentes, le Conseil vote à l'unanimité des élus présents et représentés pour la proposition émise par le Crédit Mutuel.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET TROTTOIRS DU CENTRE DU VILLAGE**

Le Conseil municipal dépose une demande de subvention auprès de la Préfecture et du Conseil général pour les travaux d'aménagement des voiries et trottoirs du centre du village (rues de Besançon, de l'Enclos, de la Côte de Joux et du Lavoir et création d'une rue entre la rue de Besançon et celle de la Maltière). Ces travaux, estimés à 747 315 € HT avant passation du marché, se dérouleront sur trois années à compter du printemps 2012.

## **REFECTION DU TOIT DE L'ECOLE**

Compte-tenu du coût initial et du surcoût occasionné par les obligations inhérentes à la proximité de la mairie classée par les Bâtiments de France, le Conseil décide de demander des subventions auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Préfecture et du Conseil Général.  
Ces travaux seront réalisés par l'Entreprise Alain DEFORÉT, aux vacances d'été suivant leur attribution.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- La Commune de Gennes recherche une personne titulaire du BAFD pour remplacer Chloé Vienny qui sera en congé parental à partir du 9 mai. Sur la base d'un mi-temps, l'emploi prendra la forme d'un ou plusieurs contrats de six mois, en fonction de la date à laquelle Chloé reprendra son service.  
Les personnes intéressées par cette offre peuvent obtenir des renseignements complémentaires en mairie et adresser leur CV jusqu'au 20/04/2011 inclus.
- Dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 avril dernier, plusieurs actes de malveillances (vols, dégradations...) ont été portés à la connaissance du Conseil.  
Différents recoupements d'informations permettent de savoirs que trois individus sont impliqués et que des plaintes ont immédiatement été déposées pour l'ouverture d'une enquête.  
Pour optimiser les résultats, toutes informations supplémentaires dans cette affaire ou toute situation semblable, doivent être rapportées immédiatement à la gendarmerie de BOUCLANS et portées à la connaissance de la Mairie.  
Seul le civisme de chacun d'entre nous permettra de préserver GENNES de ce genre de comportement.
- L'opération brioche de l'ADAPEI se déroulera dans la commune les vendredi 15 et samedi 16 avril prochains. Votre accueil remerciera le dévouement des personnes bénévoles impliquées dans cette opération.
- Erratum : Le numéro de téléphone de Madame Tramaux figurant sur la liste des assistantes maternelles diffusée dans le dernier compte-rendu du Conseil municipal était erroné. Pour la joindre, il vous faut en effet composer le 03 63 18 03 03.

Toutes nos excuses pour cette erreur.

- Etat-Civil : Enzo, de Sandra Boichard et Vincent Stehly, est né le 26 février 2011 à Besançon. Félicitations aux heureux parents et bienvenue à Enzo dans notre village.
- Fermeture du secrétariat de mairie : Pendant les vacances de Pâques, le secrétariat de mairie sera fermé durant toute la semaine 16.
- Objet trouvé : Une raquette de tennis a été trouvée samedi 2 avril au matin sur le terrain près de l'école maternelle. Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de mairie.
- Environnement - Cadre de vie : La Commission Environnement Cadre de vie remercie les neuf personnes présentes, en particulier Marine Simon, pour leur participation au nettoyage de notre village et ses alentours. Au total, nous avons ramassé deux camions de détritus en tout genre, particulièrement des bâches plastiques utilisées pour abriter le bois d'affouage. Un grand merci aux écoliers ayant participé à cette action avec leur établissement.  
A l'exemple des enfants qui ont fait preuve de sens civique, nous redemandons aux adultes qui ont des chiens de bien vouloir emmener leurs compagnons faire leurs besoins à l'extérieur des rues et places du village et de ramasser les déjections « déposées » dans le village et parfois même chez des particuliers.
- Une enquête publique aura lieu préalablement à l'approbation définitive du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Besançon (SCOT). Celle-ci se déroulera entre le 9 mai et le 18 juin inclus. Des précisions sur l'organisation de cette enquête vous seront communiquées ultérieurement.